

Nous Maire de la Commune de Combles Obante certifie d'avoir fait  
Donner les lettres de Convocation aux Conseillers municipaux en vertu de  
La Session de février Courant, Selon l'usage pour venir au lieu  
Ordinaire des Séances Ce 14 février à midi, il résulte de cette invitation  
que nous y sommes restés jusqu'à une heure et de mi. et qu'il n'est venu  
que M. Mers garnat de Laffond et Birot Thomas, et Chevrier adjoint  
qui à paru à la mairie et qui ne y sont au procès verbal  
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès verbal en mairie  
Le quatorze février mil huit cent soixante dix huit,

Le Maire  
Derey J. J.